

Synthèse de la Lettre ouverte du Collectif des 300 sur la la vaccination obligatoire annuelle des soignants contre la grippe saisonnière

Dans une Lettre ouverte adressée à Monsieur le Premier ministre, à Monsieur le ministre chargé de la Santé, aux parlementaires de la République et aux citoyens, le collectif des 300 alerte sur le projet d'obligation vaccinale contre la grippe saisonnière, envisagé à la suite de la recommandation de la Haute Autorité de santé du 9 juillet 2026.

Les signataires précisent qu'ils ne contestent ni l'intérêt de la vaccination ni la gravité de la grippe saisonnière, notamment pour les personnes âgées et vulnérables. Leur démarche porte sur une exigence juridique et démocratique : toute obligation vaccinale constitue une atteinte aux libertés fondamentales et ne peut être justifiée que si sa nécessité, sa proportionnalité et l'absence d'alternatives moins contraignantes sont clairement démontrées.

Le collectif des 300 souligne que la recommandation de la HAS intervient dans un contexte qui interpelle puisqu'il est rendu contre l'avis de 11 des 13 experts de sa Commission technique des vaccinations et fait suite à des alertes de la HAS concernant les pressions subies de la part de l'industrie pharmaceutique. Cette recommandation fait, de surcroît, calmement état d'incertitudes majeures : efficacité vaccinale variable selon les saisons, données limitées sur la transmission en milieu de soins, niveaux de preuve parfois faibles concernant l'impact de la vaccination des soignants sur les patients. Dans ces conditions, les signataires estiment que le recours à la contrainte ne peut être décidé sans débat approfondi.

Ils rappellent également que d'autres mesures de prévention existent — port du masque, hygiène des mains, ventilation, organisation des soins, vaccination volontaire des personnes fragiles — et demandent que ces solutions soient évaluées prioritairement. Ils attirent enfin l'attention sur les conséquences pratiques et humaines d'une obligation annuelle : contrôle des statuts vaccinaux, gestion des refus, tensions supplémentaires sur les effectifs et risque de désorganisation dans des établissements déjà fragilisés.

Le collectif demande donc au Gouvernement de surseoir à toute mise en œuvre précipitée de l'obligation vaccinale, de publier les données disponibles, de démontrer concrètement la nécessité de la mesure envisagée et d'ouvrir un véritable débat public et parlementaire. Pour les signataires, la protection de la santé publique doit aller de pair avec la transparence, la confiance et le respect de l'État de droit.

Le Collectif des 300 demande également l'ouverture d'une enquête sur les conditions dans lesquelles cette recommandation a été émise par la HAS, et notamment sur les pressions dont elle a elle-même indiqué avoir fait l'objet.

Le Collectif des 300 rassemble des avocats, des juristes et des professionnels de santé engagés dans une réflexion pluridisciplinaire sur les questions de libertés publiques et de santé publique.